

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 DECEMBRE 2011 N° 8

L'an deux mille onze, le 13 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 7 Décembre 2011.

Étaient présents : Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjointes ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Fasquel, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mme Royez, Mrs Gayot, Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Messieurs Dhesse et Bugzel.

M. Naglik, Mmes Lefebvre, Bura et Grzeskowiak avaient donné respectivement procuration à M. Clarisse, M. Sliwinski, Mme Attagnant et M. Habourdin.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le jeune Alexandre GARBE, domicilié 25 Rue de Boulogne à Noeux les Mines, fréquente une école primaire de Barlin.

Les élèves de CM1 et CM2 de cette école bénéficiant d'un séjour en classe de mer, à Agon-Coutainville dans la Manche, du 16 au 21 Avril 2012, la Ville de Barlin sollicite de la commune, la prise en charge de la partie complémentaire des frais liés au séjour, soit 228 €.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la prise en charge de ce montant.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide la prise en charge, par la Commune, de la partie complémentaire des frais liés à la participation du jeune Alexandre GARBE, en séjour de classe de mer, soit un montant de 228 Euros qui sera réglé à la Ville de Barlin.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6188 fonction 020 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY

OBJET :

**Participation de la Ville
au déplacement d'un
élève en classe de mer.**

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 DECEMBRE 2011 N° 1

L'an deux mille onze, le 13 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 7 Décembre 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Fasquel, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mme Royez, Mrs Gayot, Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Messieurs Dhesse et Bugzel.

M. Naglik, Mmes Lefebvre, Bura et Grzeskowiak avaient donné respectivement procuration à M. Clarisse, M. Sliwinski, Mme Attagnant et M. Habourdin.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

OBJET :

Avis sur le projet de Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la loi n° 2000-614 du 5 Juillet 2000, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, dite loi Besson, prévoit l'élaboration, par le Président du Conseil Général et par le Préfet, d'un Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage.

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Il rappelle que le précédent schéma, adopté le 16 Avril 2006, a été abrogé le 2 Décembre 2008, suite à un jugement du Tribunal Administratif de Lille.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les services du Conseil Général et de l'Etat ont élaboré un nouveau projet de Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, pour la période 2012-2018, qui, conformément à la loi du 5 Juillet 2000, doit être soumis au Conseil Municipal, pour avis.

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

Après examen du document, il apparaît que la localisation de l'aire de grand passage concernant l'arrondissement de Béthune n'est pas définie dans le projet de Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, lequel a justement pour rôle d'organiser son implantation.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que ce schéma, en conséquence, ne peut faire l'objet d'un avis favorable de la part du Conseil Municipal, puisque cet élément fondamental n'est pas clairement arrêté. Par ailleurs, ce nouveau schéma n'établit pas de manière certaine les capacités d'accueil de la ville dans les domaines scolaires, médicaux et sociaux, motivation qui a conduit le Juge Administratif à abroger le schéma précédent.

En effet, la Commune ne dispose plus de classes libres (puisqu'elle en a construit 5 ces quatre dernières années), d'équipements médicaux notamment d'hôpital, de structures sociales suffisantes compte tenu de l'activité actuelle et des moyens de son Centre Communal d'Action Sociale.

En conséquence, l'impact financier dans ces trois domaines se révèle insurmontable pour la Commune, même à long terme.

.../...

La Commune de Noeux les Mines est déterminée à se conformer aux exigences de la Loi sur l'accueil des gens du voyage en réalisant une aire d'accueil de 25 places, dont le chantier sera entrepris au début du printemps 2012, mais s'oppose résolument à la localisation, sur son territoire, d'une aire de grand passage.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Emet un avis défavorable au projet de Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, (projet soumis à la consultation des collectivités locales), pour la période 2012-2018.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 DECEMBRE 2011 N° 11

L'an deux mille onze, le 13 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 7 Décembre 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjointes ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Fasquel, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mme Royez, Mrs Gayot, Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Messieurs Dhesse et Bugzel.

M. Naglik, Mmes Lefebvre, Bura et Grzeskowiak avaient donné respectivement procuration à M. Clarisse, M. Sliwinski, Mme Attagnant et M. Habourdin.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la directive 2006/7/CE de l'Union Européenne, relative à la qualité des eaux de baignade, et l'article L 1332-3 du Code de la Santé Publique, imposent la réalisation de profils de baignade sur les zones ouvertes au public.

Ce document a pour objet de présenter les conditions dans lesquelles la base nautique est ouverte à la baignade, les différentes activités qui y sont proposées, et d'anticiper les sources de pollution pouvant impacter la qualité de l'eau de baignade du lac de Loisinord.

Monsieur le Maire propose de valider le profil de baignade joint en annexe.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve les profils de baignade ci-annexés, concernant le lac de Loisinord.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY

OBJET :

**Approbation des profils
de baignade.**

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture**

Le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 DECEMBRE 2011 N° 23

L'an deux mille onze, le 13 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 7 Décembre 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjointes ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Fasquel, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mme Royez, Mrs Gayot, Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Messieurs Dhesse et Bugzel.

M. Naglik, Mmes Lefebvre, Bura et Grzeskowiak avaient donné respectivement procuration à M. Clarisse, M. Sliwinski, Mme Attagnant et M. Habourdin.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Comité Local du Secours Populaire Français a renouvelé, au mois d'Août 2011, l'opération intitulée «Journée des Oubliés des Vacances», qui a permis aux personnes qui ne peuvent bénéficier de vacances, de profiter d'une sortie d'une journée à la mer et au Parc Bagatelle de Merlimont.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'associer la ville à cette opération, en prenant en charge les frais de transport liés à cette journée, soit 900 €TTC.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide la prise en charge par la Ville des frais de transport relatifs à l'organisation de la «Journée des Oubliés des Vacances», assurée par le Comité Local du Secours Populaire Français, soit un montant de 900 €TTC qui sera réglé à la Société des Autobus Artésiens, à Béthune.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6247, fonction 024, du Budget Principal 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

OBJET :

**Participation financière
à la «Journée des Oubliés
des Vacances 2011».**

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture**

Le

Pour copie conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 DECEMBRE 2011 N° 24/1

L'an deux mille onze, le 13 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 7 Décembre 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Fasquel, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mme Royez, Mrs Gayot, Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Messieurs Dhesse et Bugzel.

M. Naglik, Mmes Lefebvre, Bura et Grzeskowiak avaient donné respectivement procuration à M. Clarisse, M. Sliwinski, Mme Attagnant et M. Habourdin.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre d'un projet pédagogique mis en oeuvre par l'Inspection Départementale de l'Education Nationale, circonscription de Béthune 3, au profit de l'Ecole Saint-Exupéry, 50 élèves de l'établissement ont été invités à assister à un match de Finale Nationale de handball à Billy-Montigny, le Samedi 3 Décembre.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'associer la ville à cette opération, en faveur des enfants de l'Ecole Saint-Exupéry, en prenant en charge les frais de transport liés à cette journée, soit 170 € TTC.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide la prise en charge par la Ville des frais de transport relatifs au déplacement à Billy-Montigny des élèves de l'Ecole Saint-Exupéry, soit un montant de 170 € TTC, qui sera réglé à la Société des Autobus Artésiens, à Béthune.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6247, fonction 024, du Budget Principal 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

OBJET :

**Participation financière
au déplacement des élèves
de l'Ecole St-Exupéry à
Billy-Montigny.**

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture**

Le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 DECEMBRE 2011 N° 24/2

L'an deux mille onze, le 13 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 7 Décembre 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteanu, Misto, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjointes ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Fasquel, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mme Royez, Mrs Gayot, Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Messieurs Dhesse et Bugzel.

M. Naglik, Mmes Lefebvre, Bura et Grzeskowiak avaient donné respectivement procuration à M. Clarisse, M. Sliwinski, Mme Attagnant et M. Habourdin.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre des programmes de Sciences et Vie de la Terre et de Géographie des classes de cinquième, le Centre de Documentation et d'Information du Collège organise une exposition sur le développement durable, et un quizz destiné aux élèves.

Le Centre de Documentation et d'Information sollicite la Ville pour une aide financière qui permettra l'achat de livres destinés à récompenser les élèves qui prendront part à ce projet pédagogique.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'agent comptable du Lycée d'Artois au profit du Collège Anatole France de Noeux les Mines, pour l'achat des prix offerts en récompense dans le cadre de l'exposition sur le développement durable.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6247, fonction 024, du Budget Principal 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

OBJET :

**Subvention au Collège
Anatole France de Noeux
les Mines dans le cadre
d'une exposition sur le
développement durable.**

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

Pour copie conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 DECEMBRE 2011 N° 24/3

L'an deux mille onze, le 13 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 7 Décembre 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjointes ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Fasquel, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mme Royez, Mrs Gayot, Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Messieurs Dhesse et Bugzel.

M. Naglik, Mmes Lefebvre, Bura et Grzeskowiak avaient donné respectivement procuration à M. Clarisse, M. Sliwinski, Mme Attagnant et M. Habourdin.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Club de Chiens d'Utilité Nationale de Noeux-les-Mines a été représenté aux épreuves des sélectifs préparatoires au Championnat de France Ring 2011 qui se sont déroulés successivement à Abbeville, Fréville et Roost-Warendin en Avril et Mai 2011.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'apporter le concours de la Commune au Club, en prenant en charge les frais de déplacement occasionnés lors de ces trois compétitions, frais s'élevant à un montant de 78 €.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 78 € au Club de Chiens d'Utilité Nationale de Noeux-les-Mines, correspondant à la prise en charge des frais liés aux déplacements à l'occasion des trois compétitions.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6247, fonction 024, du Budget Principal 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

OBJET :

**Subvention exceptionnelle
au Club de Chiens d'Utilité
Nationale de Noeux-les-
Mines.**

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

Pour copie conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 DECEMBRE 2011 N° 25

L'an deux mille onze, le 13 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 7 Décembre 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoints ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Fasquel, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mme Royez, Mrs Gayot, Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Messieurs Dhesse et Bugzel.

OBJET :

**Sivom de la Communauté
du Béthunois : adhésion de
la Ville de Gonnehem.**

*M. Naglik, Mmes Lefebvre, Bura et Grzeskowiak avaient donné respectivement procura-
tion à M. Clarisse, M. Sliwinski, Mme Attagnant et M. Habourdin.*

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Ville de Gonnehem a sollicité son adhésion au Sivom de la Communauté du Béthunois, par délibération en date du 27 Septembre 2011.

Le Comité Syndical du Sivom de la Communauté du Béthunois, lors de sa séance en date du 7 Novembre 2011, a accepté cette adhésion qui doit prendre effet au 1er Janvier 2012.

Délibération affichée

Le

Le Maire,

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette adhésion.

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Désapprouve l'admission de la Commune de Gonnehem au sein du SIVOM de la Commu-
nauté du Béthunois.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 DECEMBRE 2011 N° 7

L'an deux mille onze, le 13 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 7 Décembre 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjointes ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Fasquel, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mme Royez, Mrs Gayot, Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Messieurs Dhesse et Bugzel.

M. Naglik, Mmes Lefebvre, Bura et Grzeskowiak avaient donné respectivement procuration à M. Clarisse, M. Sliwinski, Mme Attagnant et M. Habourdin.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre de la convention d'objectifs qui lie la Commune à la Caisse d'Allocations Familiales, il est précisé que l'accessibilité financière doit être garantie par le gestionnaire à toutes les familles au moyen de tarifs modulés, en fonction des ressources. A défaut, la CAF serait amenée à suspendre le paiement de la prestation du service «Accueil de Loisirs», pour l'exercice 2012.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'adopter une nouvelle grille tarifaire concernant l'accueil de loisirs, le matin et le soir les jours d'école, les mercredis en période scolaire, les petites vacances (Toussaint, Noël, Hiver, Pâques) et l'accueil de loisirs sans hébergement de Juillet et Août, conformément au tableau ci-annexé.

Monsieur le Maire propose également de revaloriser les tarifs applicables aux enfants non domiciliés à Noeux, concernant le montant du repas à la cantine scolaire et du service Croqu'Ecole, de fixer les tarifs concernant le «Camping Découverte», et d'accorder un abattement de 10 % sur le tarif ALSH, dès l'inscription d'un deuxième enfant, domicilié à Noeux les Mines.

Il précise que les enfants domiciliés à Labourse bénéficieront du tarif Noeuxois, en ce qui concerne le Centre de Loisirs sans hébergement Juillet et Août, rappelant que la Ville de Labourse contribue aux frais de fonctionnement de ce service.

Il sollicite du Conseil Municipal, l'autorisation de signer avec la Caisse d'Allocations Familiales, la convention relative à l'accès à l'outil CAFPRO, ainsi que les documents nécessaires à la mise en oeuvre de la prestation de service «Accueil de Loisirs».

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité moins trois abstentions des membres du Groupe «Vivre à Noeux»,

.../...

OBJET :

**Accueil de loisirs : création
de tarifs modulés.**

Délibération affichée

Le

Le Maire,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le

Adopte la grille tarifaire ci-annexée concernant le service Croqu'Ecole et l'accueil de loisirs sans hébergement,

Décide d'affecter le tarif Noeuxois, concernant l'accueil de loisirs sans hébergement de Juillet et Août, aux enfants domiciliés à Labourse,

Et autorise Monsieur le Maire à signer, avec la Caisse d'Allocation Familiales, la convention relative à l'accès à l'outil CAFPRO, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de la prestation de service «Accueil de Loisirs».

Les recettes seront inscrites à l'article 7066 fonctions 64 et 251.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 DECEMBRE 2011 N° 22

L'an deux mille onze, le 13 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 7 Décembre 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjointes ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Fasquel, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mme Royez, Mrs Gayot, Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Messieurs Dhesse et Bugzel.

OBJET :

**Attribution de subvention:
Association Fonds de
Participation des
Habitants de Noeux les
Mines.**

M. Naglik, Mmes Lefebvre, Bura et Grzeskowiak avaient donné respectivement procuration à M. Clarisse, M. Sliwinski, Mme Attagnant et M. Habourdin.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

**Délibération affichée
Le
Le Maire,**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'Association Communale de gestion du Fonds de Participation des Habitants de Noeux les Mines, créée en 2004, favorise la mise en oeuvre des initiatives des habitants et des associations, notamment des quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Il attribue une aide financière d'un montant maximum de 763 € par action.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la Ville apporte une participation financière de 2.287 € au titre de l'exercice 2012, et rappelle que le Conseil Régional, sollicité par l'association dans le cadre de la programmation politique de la Ville, doit contribuer au financement du FPH à hauteur de 5.336 €.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

Décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 2.287 € à l'association «Fonds de Participation des Habitants de Noeux les Mines», au titre de l'exercice 2012.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574, section 025, du Budget Ville 2012.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 DECEMBRE 2011 N° 4

L'an deux mille onze, le 13 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 7 Décembre 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjointes ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Fasquel, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mme Royez, Mrs Gayot, Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Messieurs Dhesse et Bugzel.

M. Naglik, Mmes Lefebvre, Bura et Grzeskowiak avaient donné respectivement procuration à M. Clarisse, M. Sliwinski, Mme Attagnant et M. Habourdin.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le dossier établi en vue de l'achat de mobilier extérieur et l'aménagement d'un espace de motricité sécurisé extérieur à la structure multi-accueil, Rue Sonis.

Il informe le Conseil Municipal que le montant estimatif HT des équipements, s'élève à 20.225,90 €, soit 24.190,18 € TTC, et que la participation de la Caisse d'Allocations Familiales, dont le montant de l'aide sollicitée ne peut dépasser 40 % du montant de la dépense HT, s'élèverait à 8.090,36 €.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière, pour la réalisation de l'opération susmentionnée, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales,
- de désigner en son absence, Monsieur Edouard Naglik, Premier Adjoint, pour le suppléer pour l'ensemble de la procédure.

Les dépenses seront inscrites à l'article 2188 fonction 64 du Budget Principal et la recette à l'article 1318 fonction 64 du Budget Principal 2012.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

OBJET :

**Demande de subvention :
achat de mobilier
extérieur et aménagement
d'un espace de motricité
sécurisé extérieur à la
structure multi-accueil.**

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture**

Le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 DECEMBRE 2011 N° 5

L'an deux mille onze, le 13 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 7 Décembre 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Fasquel, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mme Royez, Mrs Gayot, Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Messieurs Dhesse et Bugzel.

M. Naglik, Mmes Lefebvre, Bura et Grzeskowiak avaient donné respectivement procura-tion à M. Clarisse, M. Sliwinski, Mme Attagnant et M. Habourdin.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 2 du 22 Avril 2011 affectant les fonds de concours 2011 de la CCNE, d'un montant de 471.143, 00 €.

Au vu des résultats des mises en concurrence, au vu des travaux déjà terminés, et des travaux non engagés en 2011, Monsieur le Maire propose de modifier l'affectation de l'attribution desdits fonds de concours, d'un montant de 471.143,00 €, conformément au tableau joint.

Il est rappelé que ces derniers sont affectés sur un état prévisionnel, et que les reliquats non affectés suite aux résultats des mises en concurrence de l'année précédente peuvent être reportés sur de nouvelles opérations d'investissement.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Décide de modifier l'affectation des fonds de concours 2011, d'un montant de 471.143, 00 €, conformément au tableau joint en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

OBJET :

**Modification de
l'affectation pour
l'attribution des Fonds de
Concours 2011 de la CCNE.**

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture**

Le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 DECEMBRE 2011 N° 10

L'an deux mille onze, le 13 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 7 Décembre 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Fasquel, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mme Royez, Mrs Gayot, Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Messieurs Dhesse et Bugzel.

M. Naglik, Mmes Lefebvre, Bura et Grzeskowiak avaient donné respectivement procuration à M. Clarisse, M. Sliwinski, Mme Attagnant et M. Habourdin.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

OBJET :

**Adoption du Projet
Educatif de la Ville et du
Projet d'Etablissement
de la Crèche Municipale.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre du partenariat de la Ville avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (ancienne DDJS) et la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais, il convient d'établir un Projet Educatif, concernant les activités en faveur des jeunes Noeuxois âgés de 0 à 17 ans.

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Ce projet éducatif touche de nombreux domaines tels que le péri-scolaire, le sport, la culture, la citoyenneté, la socialisation.

A partir de ce Projet Educatif, et en fonction des différentes tranches d'âge concernées, les équipes de direction des structures établiront différents projets pédagogiques, dont l'adéquation au Projet Educatif sera étudié par la Caisse d'Allocations Familiales et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture**

Le

Monsieur le Maire soumet le Projet Educatif de la Ville et le Projet d'Etablissement de la Crèche Municipale à l'approbation du Conseil Municipal.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le Projet Educatif de la Ville et le Projet d'Etablissement de la Crèche Municipale ci-annexés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 DECEMBRE 2011 N° 17

L'an deux mille onze, le 13 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 7 Décembre 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjointes ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Fasquel, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mme Royez, Mrs Gayot, Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Messieurs Dhesse et Bugzel.

M. Naglik, Mmes Lefebvre, Bura et Grzeskowiak avaient donné respectivement procuration à M. Clarisse, M. Sliwinski, Mme Attagnant et M. Habourdin.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

OBJET :

**Recrutement d'Agents
Auxiliaires pour l'Accueil
de Loisirs sans
Hébergement d' Eté
pour l'année 2012.**

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, article 3, alinéa 2, précise qu'à l'exception des nominations intervenant pour assurer le remplacement de titulaires indisponibles pour maladie, maternité et congé parental, départ à l'armée ou maintien sous les drapeaux, tout recrutement pour activités saisonnières doit être prévu. Il propose au Conseil Municipal le recrutement d'agents pour les sessions de Juillet et Août de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement d'été pour l'année 2012.

- Session de Juillet : 50 animateurs, 1 cuisinier, 1 aide cuisinier, 10 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires,
- Session d'Août : 40 animateurs, 1 cuisinier, 1 aide cuisinier, 10 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires.

Ces agents seront rémunérés sur la base des traitements bruts et indemnités de résidence, au prorata du nombre de jours effectifs à temps complet, aux indices bruts ci-après :

- Directeur 21 ans révolus avec BAFD : 560
- Directeur en cours de formation BAFD : 465
- Directeur avec BAFA : 431
- Animateur avec BAFA : 382
- Animateur stagiaire BAFA : 322
- Animateur sans formation : 297
- Adjointes techniques de 2ème classe : 297
- Aide cuisinier : 299
- Cuisinier : 349

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

Décide le recrutement des agents auxiliaires dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, sessions de Juillet et Août 2012, conformément aux besoins et aux conditions ci-dessus énumérés.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 64131, fonction 421 du Budget Principal 2012.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 DECEMBRE 2011 N° 18

L'an deux mille onze, le 13 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 7 Décembre 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjointes ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Fasquel, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mme Royez, Mrs Gayot, Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Messieurs Dhesse et Bugzel.

M. Naglik, Mmes Lefebvre, Bura et Grzeskowiak avaient donné respectivement procuration à M. Clarisse, M. Sliwinski, Mme Attagnant et M. Habourdin.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, et la Loi n° 94-1134 du 22 Juillet 1994, précisent qu'à l'exception des nominations intervenant pour assurer le remplacement de titulaires indisponibles pour maladie, maternité, congé parental, départ à l'armée ou maintien sous les drapeaux, tout recrutement pour congés annuels, saisonniers ou occasionnels doit être prévu (alinéa 2 de l'article 3 de la Loi n° 84-53).

Considérant qu'il est nécessaire de répondre aux besoins en personnel saisonnier dans le cadre des activités de Loisinord, Monsieur le Maire propose de recruter des agents auxiliaires pour une période de 6 mois, courant du 1er Avril 2012 au 30 Septembre 2012, soit :

- 20 éducateurs des activités physiques et sportives de 2ème classe auxiliaires, titulaires du BNSSA, rémunérés à temps complet à l'indice brut 306,
- 25 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires, à temps complet, à l'indice brut 297.

L'indice brut de rémunération indiqué (297, 306) correspond à l'indice du 1er échelon du grade actuellement en vigueur, et celui-ci sera revalorisé en fonction de la parution des textes (décret, loi) modifiant l'indice brut du 1er échelon du grade considéré.

Le Conseil Municipal,
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide le recrutement, pour l'année 2012, des agents saisonniers dans le cadre des activités du site Loisinord, conformément aux besoins et aux conditions ci-dessus énumérés.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 64131, fonction 020 du Budget Principal 2012.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY.

OBJET :

**Recrutement d'agents
saisonniers pour le site
Loisinord - Année 2012.**

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 DECEMBRE 2011 N° 19

L'an deux mille onze, le 13 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 7 Décembre 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjointes ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Fasquel, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mme Royez, Mrs Gayot, Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Messieurs Dhesse et Bugzel.

M. Naglik, Mmes Lefebvre, Bura et Grzeskowiak avaient donné respectivement procuration à M. Clarisse, M. Sliwinski, Mme Attagnant et M. Habourdin.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, alinéa 2 de l'article 3 de la Loi n° 84-53.

Considérant que les activités de la Base Nautique et du Stade de Glisse nécessitent la présence d'éducateurs des activités physiques et sportives, titulaires d'un Brevet d'Etat d'Educateur Sportif option voile et option ski, et que sur la liste d'aptitude des éducateurs, aucun ne possède ces diplômes.

Considérant que les Ministères de la Jeunesse et des Sports et de l'Education Nationale obligent à recruter des personnes munies de ces diplômes pour l'encadrement des écoles de ski et de voile, et que la Commune de Noeux les Mines veut se garantir de toutes les règles de sécurité ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le recrutement suivant pour l'année 2012 pour une durée d'un an, d'un éducateur titulaire du Brevet d'Educateur Sportif option voile, à temps complet, rémunéré sur l'indice brut 306 et d'un éducateur titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif option ski, à temps complet, rémunéré sur l'indice brut 544 .

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide le recrutement des agents non titulaires pour la Base Nautique et le Stade de Glisse de Loisinord, au titre de l'année 2012, conformément aux besoins et aux conditions ci-dessus énumérés.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 64131, fonction 020, du Budget Principal 2012.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY

OBJET :

Recrutement d'agents non titulaires ; Base Nautique et Stade de Glisse Loisinord 2012.

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture**

Le



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 DECEMBRE 2011 N° 21

L'an deux mille onze, le 13 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 7 Décembre 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Fasquel, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mme Royez, Mrs Gayot, Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Messieurs Dhesse et Bugzel.

M. Naglik, Mmes Lefebvre, Bura et Grzeskowiak avaient donné respectivement procuration à M. Clarisse, M. Sliwinski, Mme Attagnant et M. Habourdin.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en vertu de la Loi 2002-276 du 27 Février 2002, relative à la démocratie de proximité, les opérations de recensement pour les communes de plus de 10 000 habitants s'effectueront chaque année par sondage sur 8 % de la population. Ces opérations seront confiées à deux agents recenseurs, sous la responsabilité du Maire. La prochaine campagne de recensement se déroulera du 19 Janvier au 25 Février 2012, et les séances de formation auront lieu courant Janvier 2012.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de fixer les modalités de calcul de la rémunération des agents recenseurs au prorata du nombre d'imprimés qu'ils auront collectés, selon les conditions suivantes :

- feuille de logement : 1, 10 €
- dossier d'adresse collective : 1, 10 €
- bulletin individuel : 1, 30 €
- les séances de formations seront rémunérées au tarif de 20 €.

La Commune recevra de l'Etat, la dotation forfaitaire de recensement, correspondant à la dépense inscrite à l'article 7484 fonction 01.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal, l'autorisation de procéder au recrutement de deux agents non titulaires pour la campagne 2012, ainsi que son accord concernant les conditions de rémunération.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide le recrutement de deux agents non titulaires, pour la campagne de recensement de la population 2012, et adopte le barème de rémunérations susmentionné.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 64131, fonction 020, du Budget Principal 2012.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY.

OBJET :

Recrutement d'agents non titulaires pour les opérations de recensement de la population 2012.

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture**

Le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 DECEMBRE 2011 N° 20

L'an deux mille onze, le 13 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 7 Décembre 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Fasquel, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mme Royez, Mrs Gayot, Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Messieurs Dhesse et Bugzel.

M. Naglik, Mmes Lefebvre, Bura et Grzeskowiak avaient donné respectivement procuration à M. Clarisse, M. Sliwinski, Mme Attagnant et M. Habourdin.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que deux classes de l'Ecole Louis Pergaud partiront en classes de neige à Valloire, le Samedi 28 Janvier 2012 au soir, pour un retour le Samedi 11 Février au matin.

Il expose au Conseil Municipal qu'aux termes de la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, la création de postes doit être entérinée par une délibération du Conseil Municipal (alinéa 2 de l'article 3 de la Loi n° 84-53).

Afin d'assurer un parfait encadrement des classes de neige, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer 4 postes d'adjoints d'animation de 2ème classe auxiliaires à temps complet, rémunérés sur la base de l'indice brut 322, au cours des 15 jours de durée effective des classes de neige.

Il propose également à l'Assemblée, l'attribution à Monsieur Brassart et Madame Matthys, instituteurs à l'école Louis Pergaud qui accompagneront leurs élèves en classes de neige, de l'indemnité prévue par le décret du 6 Mai 1985 et paru au Journal Officiel du 14 Mai 1985.

Le montant brut de cette indemnité est de 161, 04 €, conformément au tableau joint en annexe.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide le recrutement de quatre adjoints d'animation auxiliaires, aux conditions sus-mentionnées, pour l'encadrement du séjour en classes de neige, ainsi que l'attribution de l'indemnité prévue par le décret du 6 Mai 1985, à Madame Matthys et Monsieur Brassart, d'un montant de 161,04 € brut, soit 148,54 € net, conformément au tableau ci-annexé.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 64131, fonction 255, du Budget Principal 2012.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
J. VILLEDARY.

OBJET :

**Recrutement d'adjoints
d'animation auxiliaires et
indemnités des Classes de
Neige 2012 .**

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 DECEMBRE 2011 N° 15

L'an deux mille onze, le 13 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 7 Décembre 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjointes ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Fasquel, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mme Royez, Mrs Gayot, Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Messieurs Dhesse et Bugzel.

M. Naglik, Mmes Lefebvre, Bura et Grzeskowiak avaient donné respectivement procuration à M. Clarisse, M. Sliwinski, Mme Attagnant et M. Habourdin.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'aux termes de l'article 3 de la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 alinéa 2, tout recrutement pour activités occasionnelles doit être entériné par une délibération du Conseil Municipal.

Considérant que les banquets et les locations de salles, pour réception, peuvent exiger l'emploi de personnels, à titre occasionnel, pour diverses manifestations, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, l'engagement pour l'année 2012 par recrutement direct, en tant que de besoins, des agents non titulaires à titre occasionnel pour les banquets, pour les réceptions et dans le cadre des locations de salles, de la façon suivante :

* VOEUX du MAIRE : 27 Janvier 2012

- 15 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires, pour 20 heures, rémunérés à l'indice brut 297.

* LOCATIONS de SALLES pour RECEPTION :

- 5 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires pour tous les week-ends de l'année 2012, rémunérés à l'indice brut 297 pour 10 heures par réception ;

- 2 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires, pour 10 heures par réception, rémunérés à l'indice brut 297 en heures de dimanche, pour les périodes suivantes :

. les 1er Janvier, 9 Avril, 1er Mai, 8 Mai, 17 Mai, 28 Mai, 14 Juillet, 15 Août, 1er Novembre, 11 Novembre et le 25 Décembre 2012.

- 2 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires, pour 5 heures par réception, rémunérés à l'indice brut 297, pour les :

- . les 7, 21, 22 Janvier 2012,
- . les 11, 12, 25 Février 2012,
- . les 2, 3, 4, 10 Mars 2012,
- . les 9, 14, 15 Avril 2012,
- . les 8, 13, 19, 20 Mai 2012,
- . les 3, 22, 23, 24, 30 Juin 2012,

OBJET :

Recrutement d'agents occasionnels, année 2012 (banquets et locations de salles).

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

- . les 1, 7, 8, 14, 21, 22 Juillet 2012,
- . les 11, 12, 18, 19, 25, 26 Août 2012,
- . les 8, 9, 15, 16 Septembre 2012,
- . les 5, 21, 27 Octobre 2012,
- . les 4, 11, 17, 18, 24, 25 Novembre 2012,
- . les 1, 2, 4, 8, 12, 31 Décembre 2012.

* BANQUET de la SAINTE BARBE : 4 Décembre 2012

- 10 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires rémunérés à l'indice brut 297 pour 10 heures.

* BANQUET des AINES : Rémunérés en heures de dimanche sur le nombre d'heures effectuées réellement le 23 Septembre 2012 :

- . 2 cuisiniers auxiliaires indice brut 349,
- . 2 aide-cuisiniers auxiliaires, indice brut 304,
- . 22 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires, indice brut 297,
- . 10 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires, les 21, 22, 24, 25 Septembre 2012, indice brut 297.

* BANQUET des ANCIENS COMBATTANTS : du 11 Novembre 2012

- 15 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires rémunérés à l'indice brut 297, pour 11 heures de dimanche.

L'indice brut 297 de rémunération correspond à l'indice brut actuellement en vigueur pour le 1er échelon du grade, et sera revalorisé en fonction de la parution de textes (décret, loi) modifiant l'indice brut du 1er échelon du grade considéré.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide le recrutement des agents occasionnels, pour l'année 2012, pour les besoins et selon les conditions ci-dessus énumérés.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 64131, fonction 020 et 61 du Budget Ville 2012.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

J.VILLEDARY.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 DECEMBRE 2011 N° 13

L'an deux mille onze, le 13 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 7 Décembre 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjointes ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Fasquel, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mme Royez, Mrs Gayot, Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Messieurs Dhesse et Bugzel.

M. Naglik, Mmes Lefebvre, Bura et Grzeskowiak avaient donné respectivement procuration à M. Clarisse, M. Sliwinski, Mme Attagnant et M. Habourdin.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que suite à l'ouverture de l'extension du Centre d'Animations et d'Hébergement Loisinord et à la réorganisation du service Croqu'Ecole, l'agent qui effectuait le nettoyage de la Maison des Petits Lutins a été affecté au CAHL.

Il propose de remplacer cet agent pour l'entretien de la Maison des Petits Lutins par Madame Heddebault, actuellement titulaire pour 16 h 17 hebdomadaires, soit 46,5% d'un temps complet.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le temps de travail de Madame Charline Heddebault à compter du 1er Janvier 2012, pour porter son temps de travail à 18 heures hebdomadaires, soit 51,43 % d'un temps complet.

Après avis de la Commission de Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de porter le temps de travail de Madame Charline Heddebault à 18 heures hebdomadaires, soit 51,43 % d'un temps complet.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 64111, fonction 212 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

J.VILLEDARY.

OBJET :
Modification du temps de travail de Madame Charline HEDDEBAULT.

Délibération affichée
Le
Le Maire,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 DECEMBRE 2011 N° 16

L'an deux mille onze, le 13 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 7 Décembre 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjointes ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Fasquel, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mme Royez, Mrs Gayot, Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Messieurs Dhesse et Bugzel.

M. Naglik, Mmes Lefebvre, Bura et Grzeskowiak avaient donné respectivement procuration à M. Clarisse, M. Sliwinski, Mme Attagnant et M. Habourdin.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, selon la Loi du 26 Janvier 1984 modifiée, la création de postes d'auxiliaires doit être entérinée par une délibération du Conseil Municipal (alinéa 2 de l'article 3 de la Loi du 26 Janvier 1984).

- Considérant que durant les vacances, des travaux supplémentaires apparaissent, notamment dans la réfection des écoles, ainsi que le nettoyage des locaux ;
- Pour garantir la sécurité et respecter les effectifs d'encadrement des enfants fréquentant Croqu'Ecole, il est nécessaire de recruter du personnel pour le centre de loisirs Croqu'Ecole, la garderie et la cantine ;
- A la piscine, il est nécessaire de procéder aux travaux de vidange et de recruter du personnel pour l'entretien des locaux suite à l'augmentation de l'horaire d'ouverture au public ;
- Au Centre Brassens, à la Salle Mendès France, à la salle Maistre, des manifestations sont organisées ponctuellement ;
- Au stade de glisse, à certaines périodes, la fréquentation est plus importante,
- Au Centre d'Animations, d'hébergement et de loisirs Loisinord, des réceptions et des accueils de groupes peuvent être organisés ;

Monsieur le Maire propose les recrutements suivants :

* SERVICES TECHNIQUES :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 3 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires à temps complet
. du 1er Juillet au 30 Septembre 2012

* SERVICE ECOLES :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 3 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires à temps complet
. du 20 au 31 Août 2012
- 2 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires à temps complet
. du 4 au 18 Septembre 2012
- 4 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires à temps complet
. du 27 Février au 9 Mars 2012,
. du 23 Avril au 4 Mai 2011,
. du 1er Juillet au 30 Septembre 2012,
. du 29 Octobre au 7 Novembre 2012,
. du 24 Décembre au 31 Décembre 2012.

.../...

OBJET :

**Recrutement d'agents
non titulaires.**

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture**

Le

- 2 Adjointes techniques de 2ème classe auxiliaires, pour 8 heures hebdomadaires durant les semaines scolaires de 2012

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire pour 8 heures hebdo en période scolaire et pour 25 heures hebdo en période de vacances scolaires.

. du 1er Janvier au 30 Juin 2012.

* SERVICE CROQU'ECOLE CANTINE :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 13 adjointes d'animation de 2ème classe auxiliaires, pour 2 heures par jour, durant les semaines scolaires de 2012.

* SERVICE CUISINE de la CANTINE de CROQU'ECOLE :

(préparation repas + ménage après)

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 4 adjointes techniques de 2ème classe auxiliaires pour 6 heures par jour, durant les semaines scolaires de 2012,

- 3 adjointes techniques de 2ème classe auxiliaires, pour 3 heures par jour, durant les semaines scolaires de 2012.

* SERVICE GARDERIE de CROQU'ECOLE (matin et soir) :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 8 adjointes d'animation de 2ème classe auxiliaires, pour 3 heures par jour, durant les semaines scolaires de 2012.

* SERVICE CENTRE de LOISIRS de CROQU'ECOLE (mercredi et vacances scolaires) :

Rémunérés à l'indice brut 297 pour les périodes suivantes :

- 8 adjointes d'animation de 2ème classe auxiliaires à temps complet

. du 27 Février au 9 Mars 2012,

. du 23 Avril au 4 Mai 2012,

. du 29 Octobre au 7 Novembre 2012,

. du 24 Décembre au 31 Décembre 2012,

. tous les mercredis durant les semaines scolaires de l'année 2012.

* SERVICE PISCINE :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet

. les 2, 7, 9, 14, 16, 21, 23, 28, 30 Janvier 2012,

. les 4, 6, 11, 13, 18, 20, 25, 27 Février 2012,

. les 3, 5, 10, 12, 17, 19, 24, 26, 31 Mars 2012,

. les 2, 7, 14, 16, 21, 23, 28, 30 Avril 2012,

. les 5, 7, 12, 14, 19, 21, 26 Mai 2012,

. les 2, 4, 9, 11, 16 Juin 2012,

. du 1er Juillet au 31 Août 2012,

. les 1, 3, 8, 10, 15, 17, 22, 25, 29 Septembre 2012,

. les 1er, 6, 8, 13, 15, 20, 22, 27, 29 Octobre 2012,

. les 3, 5, 10, 12, 17, 19, 24, 26 Novembre 2012,

. les 1, 3, 8, 10, 15, 17, 22 Décembre 2012.

Rémunérés à l'indice brut 306 :

- 2 éducateurs des activités physiques et sportives de 2ème classe auxiliaires, titulaires du BNSSA à temps complet

. du 1er Juin au 30 Septembre 2012,

.../...

* SERVICE CENTRE BRASSENS :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . les 2, 6, 7, 9, 13, 14, 16, 20, 21, 23, 27, 28, 30 Janvier 2012,
 - . les 3, 4, 6, 10, 11, 13, 17, 18, 20, 24, 25, 27 Février 2012,
 - . les 2, 3, 5, 8, 9, 10, 12, 15, 16, 17, 19, 23, 24, 26, 30, 31 Mars 2012,
 - . les 2, 6, 7, 9, 13, 14, 16, 20, 21, 23, 27, 28, 30 Avril 2012,
 - . du 1er au 31 Mai 2012,
 - . les 1, 2, 4, 8, 9, 11, 15, 16, 18, 22, 23, 25, 29, 30 Juin 2012,
 - . les 2, 6, 7, 9, 13, 16, 20, 21, 23, 27, 28, 30 Juillet 2012,
 - . les 3, 4, 6, 10, 11, 13, 17, 18, 20, 24, 25, 27, 31 Août 2012,
 - . les 1, 3, 7, 8, 10, 14, 15, 17, 21, 22, 24, 28, 29 Septembre 2012,
 - . les 1, 5, 6, 8, 12, 13, 15, 19, 20, 22, 26, 27, 29 Octobre 2012,
 - . les 2, 3, 5, 9, 10, 12, 16, 17, 19, 23, 24, 26, 30 Novembre 2012,
 - . les 1, 3, 7, 8, 10, 14, 15, 17, 21, 22, 24, 28, 29, 31 Décembre 2012.

* SERVICE SALLE MENDES FRANCE :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . les 2, 5, 6, 9, 12, 13, 16, 19, 20, 23, 26, 27, 30 Janvier 2012,
 - . les 2, 3, 6, 9, 10, 13, 16, 17, 20, 23, 24, 27 Février 2012,
 - . les 1, 2, 5, 8, 9, 12, 15, 16, 19, 22, 23, 26, 29, 30 Mars 2012,
 - . les 2, 5, 6, 8, 9, 12, 13, 16, 19, 20, 23, 26, 27, 30 Avril 2012,
 - . les 1, 3, 4, 7, 8, 10, 11, 14, 17, 18, 21, 24, 25, 28, 31 Mai 2012,
 - . les 1, 4, 7, 8, 11, 14, 15, 18, 21, 22, 25, 28, 29 Juin 2012,
 - . les 2, 5, 6, 9, 12, 13, 14, 16, 19, 20, 23, 26, 27, 30 Juillet 2012,
 - . les 2, 3, 6, 9, 10, 13, 15, 16, 17, 20, 23, 24, 27, 30, 31 Août 2012,
 - . les 3, 6, 7, 10, 13, 14, 17, 20, 21, 24, 27, 28 Septembre 2012,
 - . les 1, 4, 5, 8, 11, 12, 15, 18, 19, 22, 25, 26, 29 Octobre 2012,
 - . les 1, 2, 5, 8, 9, 12, 15, 16, 19, 22, 23, 26, 29, 30 Novembre 2012,
 - . les 3, 6, 7, 10, 13, 14, 17, 20, 21, 24, 28, 29, 31 Décembre 2012.

* SERVICE CENTRE d'ACCUEIL, d'HEBERGEMENT et de LOISIRS LOISINORD:

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 4 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires à temps complet
 - . les 1, 7, 8, 14, 15, 21, 22, 28, 29 Janvier 2012,
 - . les 4, 5, 11, 12, 18, 19 et du 25 au 29 Février 2012,
 - . du 1er au 11 et les 17, 18, 24, 25, 31 Mars 2012,
 - . les 1, 7, 8, 9, 14, 15 et du 21 au 30 Avril 2012,
 - . du 1er au 6 et les 12, 13, 19, 20, 26, 27 Mai 2012,
 - . les 2, 3, 9, 10, 16, 17, 23, 24, 30 Juin 2012,
 - . les 1, 7, 8, 14, 15, 21, 22, 28, 29 Juillet 2012,
 - . les 4, 5, 11, 12, 18, 19, 25, 26 Août 2012,
 - . les 1, 2, 8, 9, 15, 16, 22, 23, 29, 30 Septembre 2012,
 - . les 6, 7, 13, 14, 20, 21, et du 27 au 31 Octobre 2012,
 - . du 1er au 7 et les 10, 11, 17, 18, 24, 25 Novembre 2012,
 - . les 1, 2, 8, 9, 15, 16 et du 22 au 31 Décembre 2012.

.../...

* SERVICE SALLE MAISTRE :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . les 3, 5, 10, 12, 17, 19, 24, 26, 31 Janvier 2012,
 - . les 2, 7, 9, 14, 16, 21, 23, 28 Février 2012,
 - . les 1, 6, 8, 13, 15, 20, 22, 27, 29 Mars 2012,
 - . les 3, 5, 10, 12, 17, 19, 24, 26 Avril 2012,
 - . les 1, 3, 8, 10, 15, 17, 22, 24, 29, 31 Mai 2012,
 - . les 5, 7, 12, 14, 19, 21, 26, 28 Juin 2012,
 - . les 3, 5, 10, 12, 17, 19, 24, 26, 31 Juillet 2012,
 - . les 2, 7, 9, 14, 16, 21, 23, 28, 30 Août 2012,
 - . les 4, 6, 11, 13, 18, 20, 25, 27 Septembre 2012,
 - . les 2, 4, 9, 11, 16, 18, 23, 25, 30 Octobre 2012,
 - . les 1, 6, 8, 13, 15, 20, 22, 27, 29 Novembre 2012,
 - . les 4, 6, 11, 13, 18, 20, 27 Décembre 2012.

* SERVICE STADE de GLISSE :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 10 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires à temps complet
 - . les 1, 7, 8, 14, 15, 21, 22, 28, 29 Janvier 2012,
 - . les 4, 5, 11, 12 et du 18 au 29 Février 2012,
 - . du 1er au 11 et les 17, 18, 24, 25, 31 Mars 2012,
 - . les 1, 7, 8, 9, et du 14 au 30 Avril 2012,
 - . du 1er au 6 et les 12, 13, 19, 20, 26, 27 Mai 2012,
 - . les 2, 3, 9, 10, 16, 17, 23, 24, 30 Juin 2012,
 - . les 1, 7, 8, 14, 15, 21, 22, 28, 29 Juillet 2012,
 - . les 4, 5, 11, 12, 18, 19, 25, 26 Août 2012,
 - . les 1, 2, 8, 9, 15, 16, 22, 23, 29, 30 Septembre 2012,
 - . les 6, 7, 13, 14, 20, 21, et du 27 au 31 Octobre 2012,
 - . du 1er au 7 et les 10, 11, 17, 18, 24, 25 Novembre 2012,
 - . les 1, 2, 8, 9, 15, 16 et du 22 au 31 Décembre 2012.

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 1er Janvier au 29 Février 2012,

Les indices bruts de rémunération indiqués (297 et 306) correspondent aux indices du 1er échelon du grade actuellement en vigueur, et ceux-ci seront revalorisés en fonction de la parution des textes (décret, loi) modifiant l'indice brut du 1er échelon du grade considéré.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide le recrutement des agents non titulaires pour l'année 2012, pour les services et selon les conditions ci-dessus énumérés.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 64131, fonctions 020, 211, 33, 413 et 64 du Budget Principal 2012.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 DECEMBRE N° 14

L'an deux mille onze, le 13 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 7 Décembre 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Fasquel, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mme Royez, Mrs Gayot, Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Messieurs Dhesse et Bugzel.

M. Naglik, Mmes Lefebvre, Bura et Grzeskowiak avaient donné respectivement procuration à M. Clarisse, M. Sliwinski, Mme Attagnant et M. Habourdin.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la Loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3, 1er alinéa, précisant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux (congés annuels, formations). Il propose au Conseil Municipal de recruter pour l'année 2012, en tant que de besoins, des agents non titulaires pour pallier l'absence de titulaires (congés annuels, formations).

* SERVICE CRECHE et HALTE GARDERIE :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . les 27 et 28 Février 2012
 - . les 26 Avril et 27 Avril 2012
 - . les 18 et 19 Juin 2012

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 27 Février au 29 Février 2012,
 - . les 2 et 30 Avril 2012,
 - . le 7 Mai 2012,
 - . le 13 Juillet 2012,
 - . du 26 Septembre au 5 Octobre 2012,
 - . le 2 Novembre 2012

- 1 agent social de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 2 au 4 Mai 2012

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 23 Avril au 27 Avril 2012,
 - . du 29 Octobre au 31 Octobre 2012,
 - . les 6, 13, 20, 27 Septembre 2012,
 - . le 4 Octobre 2012,
 - . le 12 Novembre 2012

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . les 26 et 27 Mars 2012
 - . les 2, 10, 17 Avril 2012,
 - . du 23 Avril au 7 Mai 2012,
 - . le 14 Mai 2012,

.../...

OBJET :

Recrutement d'agents non titulaires, de remplacement de congés, formations.

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . les 8 et 9 Mars 2012,
 - . du 30 Avril au 4 Mai 2012,
 - . les 5, 6 et 7 Novembre 2012

* SERVICE PISCINE :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 9 au 19 Mars 2012,
 - . du 18 Mai au 25 Mai 2012,
 - . du 18 Juin au 21 Juillet 2012,
 - . du 30 Juillet au 10 Septembre 2012,
 - . du 17 Décembre au 31 Décembre 2012
- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 2 au 8 Avril 2012,
 - . du 1er Juin au 8 Juillet 2012,
 - . du 24 au 30 Septembre 2012,

Rémunérés à l'indice brut 306 :

- 1 éducateur des activités physiques et sportives de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 14 au 20 Janvier 2012,
 - . du 12 Mars au 1er Avril 2012,
 - . du 23 Avril au 13 Mai 2012,
 - . du 29 au 31 Mai 2012
- 1 éducateur des activités physiques et sportives de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 6 au 12 Février 2012,
 - . du 27 Février au 11 Mars 2012,
 - . du 2 au 8 Avril 2012,
 - . du 14 au 27 Mai 2012,
 - . du 15 au 28 Octobre 2012,
 - . du 3 au 23 Décembre 2012.
- 1 éducateur des activités physiques et sportives de 2ème classe auxiliaires à temps complet
 - . du 21 Janvier au 5 Février 2012,
 - . du 13 au 26 Février 2012,
 - . du 10 au 22 Avril 2012,
 - . du 1er au 14 Octobre 2012,
 - . du 29 Octobre au 7 Novembre 2012,

* SERVICE CROQU'ECOLE :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 30 Avril au 4 Mai 2012,
 - . du 29 Octobre au 2 Novembre 2012
- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 27 Février au 1er Mars 2012,
 - . du 27 Avril au 30 Avril 2012,
 - . du 29 Octobre au 30 Octobre 2012,
 - . le 24 Décembre 2012
- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 1er Février au 22 Février 2012 (juré d'assise),
 - . du 30 Avril au 4 Mai 2012,
 - . du 26 Décembre au 31 Décembre 2012

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . les 2 et 5 Mars 2012,
 - . les 27 et 30 Avril 2012,
 - . le 2 Mai 2012,
 - . le 31 Octobre 2012,
 - . Le 2 Novembre 2012,
 - . les 24, 26 et 31 Décembre 2012

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . le 9 Mars 2012,
 - . le 4 Mai 2012,
 - . Le 7 Novembre 2012,

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . le 27 Février 2012,
 - . les 2, 5 et 9 Mars 2012,
 - . les 23, 27, 30 Avril 2012,
 - . le 4 Mai 2012,
 - . le 29 Octobre 2012,
 - . les 2 et 5 Novembre 2012,
 - . du 24 Décembre au 28 Décembre 2012,

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . le 29 Février 2012,
 - . les 6, 7, 8 et 9 Mars 2012,
 - . les 23, 25 et 27 Avril 2012,
 - . le 31 Octobre 2012,
 - . les 2, 5, 6 et 7 Novembre 2012

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 5 au 9 Mars 2012,
 - . du 29 Octobre au 7 Novembre 2011

- 4 adjoints d'animation de 2ème classe auxiliaires à temps complet
 - . du 23 Janvier au 3 Février 2012

- 1 adjoint d'animation de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 23 Avril au 27 Avril 2012,
 - . les 24, 27, 28 et 31 Décembre 2012

* SERVICE CENTRE BRASSENS :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 21 Avril au 6 Mai 2012,
 - . du 27 Octobre au 7 Novembre 2012,
 - . du 16 Juillet au 24 Août 2012.

* SERVICE SALLE des FETES et SALLE de SPORTS:

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . les 1er et 2 Janvier 2012,
 - . du 4 au 17 Juin 2012
 - . du 30 Juillet au 4 Septembre 2012,
 - . du 24 au 31 Décembre 2012

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 2 au 15 Juillet 2012,
 - . du 30 Juillet au 2 Septembre 2012.

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 2 Avril au 16 Avril 2012,
 - . du 2 Juillet au 31 Juillet 2012,
 - . du 17 Décembre au 24 Décembre 2012.

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . les 1er et 2 Janvier 2012
 - . du 1er Août au 31 Août 2012,
 - . du 21 Décembre au 31 Décembre 2012.

* SERVICE CENTRE d'ANIMATION et d'HEBERGEMENT LOISINORD :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 6 Août au 4 Septembre 2012,
 - . le 31 Décembre 2012,

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 3 Juillet au 5 Août 2012,
 - . du 23 décembre au 31 Décembre 2012

* SERVICE ECOLE SUZANNE BLIN :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 2 Janvier au 6 Janvier 2012,
 - . du 2 Mai au 4 Mai 2012,
 - . du 16 Juillet au 31 Juillet 2012,
 - . du 1er Août au 17 Août 2012,
 - . du 29 Octobre au 31 Octobre 2012,
 - . du 2 Novembre au 7 Novembre 2012,
 - . du 24 Décembre au 31 Décembre 2012

* SERVICE ECOLE Jean MOULIN :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 2 adjoints techniques de 2ème classe auxiliaires à temps complet
 - . du 26 Décembre 2011 au 2 Janvier 2012,
 - . du 27 Février au 11 Mars 2012,
 - . du 23 Avril au 6 Mai 2012,
 - . du 6 Juillet au 29 Juillet 2012,
 - . du 27 Octobre au 7 Novembre 2012,
 - . du 22 Décembre au 31 Décembre 2012

* SERVICE PETITS LUTINS :

Rémunérés à l'indice brut 297 :

- 1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet
 - . du 9 Juillet au 3 Août 2012

Les indices bruts de rémunération indiqués (297 et 306) correspondent aux indices du 1er échelon du grade actuellement en vigueur, et ceux-ci seront revalorisés en fonction de la parution des textes (décret, loi) modifiant l'indice brut du 1er échelon du grade considéré.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide le recrutement, pour l'année 2012, en tant que de besoins, d'agents non titulaires de remplacement pour congés annuels et formations, pour les services et selon les conditions ci-dessus énumérés.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 64131, fonctions 020, 211, 33, 413 et 64 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 DECEMBRE 2011 N° 12

L'an deux mille onze, le 13 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 7 Décembre 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjointes ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Fasquel, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mme Royez, Mrs Gayot, Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Messieurs Dhesse et Bugzel.

M. Naglik, Mmes Lefebvre, Bura et Grzeskowiak avaient donné respectivement procuration à M. Clarisse, M. Sliwinski, Mme Attagnant et M. Habourdin.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 26 du Conseil Municipal du 16 Novembre 2010, qui a procédé à la création de l'opération «Permis de Conduire pour un emploi», et en a fixé les modalités de l'intervention communale.

Celle-ci a pour objet de favoriser l'accès de jeunes Noeuxois, disposant de ressources financières insuffisantes, à l'obtention du permis de conduire, afin de constituer un atout pour l'emploi ou la formation professionnelle.

Conformément à cette délibération, la commission chargée de ce dossier s'est réunie le 1er Décembre 2011 et a validé les quatre candidatures suivantes :

- Monsieur Manuel BOUILLY : 7, Rue Paul Langevin ;
- Monsieur Mike DUQUESNE : 14, Boulevard Agniel ;
- Monsieur Vincent LECOINTE : 146, Rue Léon Blum ;
- Mademoiselle Alyson DEWITTE : 27, Rue de Montreuil;

Elle s'est prononcée, pour chacun des bénéficiaires, en faveur d'une prise en charge à hauteur de 80 % du montant, fixé à 1.246, 40 €, suite au Marché en Procédure Adaptée attribué à l'Ecole de Conduite Jean-Claude, gérée par Monsieur TENTELIER.

Trois autres candidatures seront réexaminées en 2012.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, la prise en charge, au titre de 2011, des quatre candidatures validées lors de la réunion de la commission du 1er Décembre 2011.

OBJET :

**Opération «Permis de
Conduire pour un emploi» :
validation des
candidatures.**

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture**

Le

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide la prise en charge financière par la Ville, au titre de 2011 et à hauteur de 80 % du coût du permis de conduire, fixé à 1.246, 40 €, soit pour la Commune un montant de 997, 12 €, au profit des quatre candidats susmentionnés, déclarés recevables à l'issue de la réunion de la Commission du 1er Décembre 2011.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6184, fonction 020, du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

J.VILLEDARY.



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 DECEMBRE 2011 N° 3

L'an deux mille onze, le 13 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 7 Décembre 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjointes ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Fasquel, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mme Royez, Mrs Gayot, Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Messieurs Dhesse et Bugzel.

M. Naglik, Mmes Lefebvre, Bura et Grzeskowiak avaient donné respectivement procuration à M. Clarisse, M. Sliwinski, Mme Attagnant et M. Habourdin.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de rénovation de l'ancienne Mairie et de la salle des fêtes, portant principalement sur l'amélioration de l'accessibilité, par l'installation d'un ascenseur.

Il sollicite auprès de l'Assemblée l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2012, le montant des travaux étant estimé à 80.000 € HT, (installation de l'ascenseur et création de la cage par transformation du bâtiment).

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide :

- 1) de donner un avis favorable au projet tel que présenté,
- 2) de solliciter une subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2012, au titre du volet 1, priorité 2 : « Mise aux normes pour l'accessibilité des personnes handicapées (ERP-Espaces publics) » pouvant aller jusqu'à 30% de la dépense,
- 3) d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières nécessaires à la constitution de ce dossier.
- 4) de désigner en son absence, Monsieur Edouard Naglik, Premier Adjoint, pour le suppléer pour l'ensemble de la procédure.

La recette sera inscrite à l'article 1331, fonction 020 du Budget Principal 2012.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

OBJET :

Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2012 : mise aux normes pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture**

Le



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 DECEMBRE 2011 N° 2

L'an deux mille onze, le 13 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 7 Décembre 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjointes ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Fasquel, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mme Royez, Mrs Gayot, Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Messieurs Dhesse et Bugzel.

M. Naglik, Mmes Lefebvre, Bura et Grzeskowiak avaient donné respectivement procuration à M. Clarisse, M. Sliwinski, Mme Attagnant et M. Habourdin.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet d'implantation d'une Aire d'Accueil des Gens du Voyage, Rue Léon Blum. Il convient de créer une extension du réseau de lutte contre l'incendie, au droit du terrain, sur 360 mètres.

Il sollicite auprès de l'Assemblée Municipale l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2012, le montant des travaux étant estimé à 54.800 € HT.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide :

- 1) de donner un avis favorable au projet tel que présenté,
- 2) de solliciter une subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2012, au titre du volet 1, priorité 1 : « Equipements de lutte contre l'incendie » pouvant aller jusqu'à 25% de la dépense,
- 3) d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières nécessaires à la constitution de ce dossier,
- 4) de désigner en son absence, Monsieur Edouard Naglik, Premier Adjoint, pour le suppléer pour l'ensemble de la procédure.

La recette sera inscrite à l'article 1331 fonction 816 du Budget Principal 2012.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

OBJET :

**Demande de subvention
dans le cadre de la
Dotation d'Equipement
des Territoires Ruraux
2012 : extension du réseau
incendie.**

Délibération affichée

**Le
Le Maire,**

Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le**



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 DECEMBRE 2011 N° 9

L'an deux mille onze, le 13 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 7 Décembre 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjointes ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Fasquel, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mme Royez, Mrs Gayot, Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Messieurs Dhesse et Bugzel.

M. Naglik, Mmes Lefebvre, Bura et Grzeskowiak avaient donné respectivement procuration à M. Clarisse, M. Sliwinski, Mme Attagnant et M. Habourdin.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de supprimer trois régies municipales devenues inopérantes.

Il s'agit d'une part, de la régie de recettes du « centre de loisirs du N°3 » et de la régie d'avances du « centre de loisirs du N°3 ». Les centres de loisirs ayant été regroupés sur un seul site près de la Base Nautique, il n'y a plus lieu de maintenir ces régies.

D'autre part, la régie d'avances « paiements divers » a été remplacée par d'autres régies d'avances spécifiques selon les services municipaux.

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique,

Vu les articles R.1617-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 avril 1965 instituant une régie d'avances pour paiements divers,

Vu l'arrêté Municipal du 11 avril 1995 instituant une régie d'avances pour le centre de loisirs du N°3,

Vu l'arrêté Municipal du 11 avril 1995 instituant une régie de recettes pour les participations des familles au centre de loisirs du N°3 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide la suppression des régies d'avances pour paiements divers, de recettes du «centre de loisirs du N°3» et d'avances du « centre de loisirs du N°3».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

OBJET :

Suppression de régies.

Délibération affichée

Le

Le Maire,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 13 DECEMBRE 2011 N° 6

L'an deux mille onze, le 13 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacques VILLEDARY, Maire, en suite de convocation en date du 7 Décembre 2011.

Etaient présents : Mme Piteux, Mrs Mareville-Marteau, Misto, Mme Attagnant, Mrs Clarisse, Habourdin, Mme Dupuis, Adjoint ; Mme Matysziak, M. Marcellak, Mmes Krol, Paul, Fasquel, Mrs Sliwinski, Blondel, Hoberg, Mmes Simon, Duwicquet, Ganitta, M. Norel, Mme Louchart, Melle Jonckans, Mme Royez, Mrs Gayot, Wlodarczyk, Mme Sobaga, M. Switalski, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Messieurs Dhesse et Bugzel.

M. Naglik, Mmes Lefebvre, Bura et Grzeskowiak avaient donné respectivement procuration à M. Clarisse, M. Sliwinski, Mme Attagnant et M. Habourdin.

Mademoiselle Jonckans est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie, il y a lieu de procéder à l'ajustement des tarifs communaux, au 1er Janvier 2012, pour les salles communales, Loisinord, le Centre d'Animations et d'Hébergement Loisinord, la piscine, les concessions funéraires, le Cyber Centre Communal, le Centre Culturel Georges Brassens (conformément aux tableaux joints).

Il propose au Conseil Municipal, de revaloriser les tarifs communaux du montant de l'inflation sur les douze derniers mois, soit 2 %, avec arrondis aux cinq centimes les plus proches, conformément aux tableaux ci-annexés.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Décide de relever les tarifs communaux, conformément aux tableaux ci-annexés, à compter du premier Janvier 2012

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

J. VILLEDARY.

OBJET :

Relèvement de tarifs.

Délibération affichée

Le

Le Maire,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le